

N°1 • Janvier 2013 • 1 €

AGENDA

- ◆ **12 février**
Conseil UTR et Commission Santé.
- ◆ **19 février**
AG UL de la Plaine et section Agroalimentaire à Contrexéville.
- ◆ **5 mars**
Bureau UTR.
- ◆ **7 mars**
Conseil UTR et Commission Santé.
- ◆ **3 avril**
Bureau UTR.
- ◆ **18 avril**
AG UL Haute-Moselotte à Saulxures-sur-Moselotte.
- ◆ **7 mai**
Bureau UTR.
- ◆ **4 juin**
Assemblée générale de l'UTR à Épinal.

EDITO

Et un journal de plus !

Vous découvrez ce jour le journal d'information local des Retraités CFDT des Vosges; journal créé par décision du Congrès d'avril 2012 et qui prend son envol en ce début 2013.

«*A quoi bon un nouveau journal?*» direz-vous... «*nous recevons déjà CFDT Magazine et le Fil Bleu*», et d'autres encore pour les plus impliqués dans l'action syndicale. Tout simplement pour avoir une information spécifique sur l'actualité de la CFDT Retraités des Vosges. Information qui ne pourrait vous être fournie de manière aussi précise et locale dans les revues nationales.

Avec deux ou trois numéros par an, il veut être un outil au service de tous et servir de lien entre nous tous. Il traitera bien sûr de l'actualité dans sa dimension locale, de l'activité de l'Union Territoriale des Retraités et de ses responsables, de l'activité des unions locales, des sections professionnelles.

Ce petit journal de 4 pages se veut facile et agréable à lire. Vous y trouverez des informations pratiques, l'agenda de nos activités, des annonces et des contacts utiles. Photos et illustrations égayeront les pages d'écriture.

Il est intitulé ***Le Débridé***. Tout simplement parce que le passage à la retraite nous libère des contraintes de la vie professionnelle. Après une vie de travail constamment sous pression, nous voilà débridés, plus libres encore de mener l'action syndicale - voire de commencer à nous y investir - quand il fallait auparavant tout faire pour éviter les sanctions, la perte de son emploi, l'absence d'évolution professionnelle. Prêts à prendre en charge les nouveaux problèmes auxquels nous sommes confrontés: l'avenir et l'évolution de notre système de retraite par répartition, le montant et l'évolution des pensions, la prise en charge des problèmes de perte d'autonomie, des coûts médicaux et de la couverture mutuelle, entre autres. Sans oublier notre devoir de solidarité avec les plus jeunes au travail, en recherche d'emploi, en phase d'insertion, soumis à la précarité.

Adhérents et militants intéressés par cette aventure du journal, vous êtes les bienvenus. Contactez-nous pour nous proposer articles, photos, illustrations (dessins ou caricatures). Vos réactions ou remarques pourront faire l'objet d'une rubrique courrier des lecteurs.

Bonne lecture à tous et à bientôt pour vos réactions.

◆ Jean-Claude Géhin



Jean-Claude Géhin

SOMMAIRE

Et un journal de plus !	1
Le CODERPA: une institution encore mal connue	2
Du mouvement au CODERPA	3
Union locale de la Plaine	3
Union locale de Remiremont	3
Union locale Haute-Moselotte	3
Bonne année 2013	3
Impôts: enfin une bonne nouvelle	4
Dans le rétro...	4

Le Débridé est édité par l'UTR CFDT des Vosges - 4, rue Aristide Briand - BP 334 - 88008 ÉPINAL CEDEX • © 03 29 82 04 32 • Directrice de la publication : Françoise Pigenel.

• Rédacteur en chef: Jean-Claude Géhin. • ISSN: en cours. • Dépot légal: janvier 2013. • Illustrations titres: Pierre Lambole [retraité Métaux] (dessins gauche et droite) et Francis Cuny [sculpteur] (bonhommes escalier). • Conception et impression: CIDP - 18 rue des Glacis - 54000 NANCY - © 03 83 39 45 20.

Le CODERPA : une institution encore mal connue

Pour mieux vous faire connaître le Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (Coderpa) des Vosges, nous vous proposons une interview d'**Alain Dollé**, représentant de l'UTR CFDT des Vosges.

Le Débridé: Alain, peux-tu nous expliquer ce qu'est un Coderpa et quelles sont ses missions ?

Alain Dollé: Le Coderpa est une instance qui regroupe les représentants des retraités, les professionnels et les collectivités locales et organismes financeurs. Il doit être consulté sur les projets concernant les personnes âgées.

LD: Depuis quand les Coderpa existent-ils ?

AD: Le Coderpa existe depuis 1982. Il était alors présidé par le Préfet du département. La loi de décentralisation d'août 2004⁽¹⁾ a confié cette mission au Président du Conseil général.

LD: Qu'est-ce qui a changé concrètement avec cette loi ?

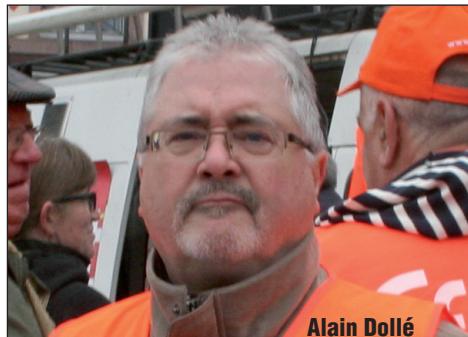
AD: Je serais tenté de dire "RIEN", sinon que c'est au Président du Conseil général qu'est revenue la responsabilité du bon fonctionnement du Coderpa.

LD: Comment se fait-il que cette institution soit encore si mal connue, non seulement du grand public, mais même des Conseillers généraux ?

AD: Je pense que cela tient en partie à sa gouvernance, que ce soit le Préfet avant 2004 ou le Président du Conseil général depuis. Dans les Vosges, aucun moyen n'a été donné aux représentants des associations de retraités ou personnes âgées pour communiquer en direction de la population ou des Conseillers généraux. Le site Internet officiel est indigent et truffé d'erreurs. Le rapport annuel n'est même pas communiqué aux élus. Aucun débat n'est prévu à l'Assemblée départementale sur ce rapport.

LD: Comment fonctionnent les Coderpa ?

AD: C'est désormais chaque département qui fixe la composition et les modalités de fonctionnement du Coderpa (d'où des disparités entre les départements, qui n'ont pas tous le même règlement intérieur). Tous les membres du Coderpa sont réunis



Alain Dollé

en Assemblée plénière une fois par an. Au cours de l'année, nous fonctionnons en commissions, 3 au Coderpa des Vosges :

- info.-communication-coordination ;
- habitat-ressources-moyens-isolement ;
- santé-perte d'autonomie-citoyenneté. Il y a également un Bureau, qui se réunit en moyenne toutes les 6 semaines.

L'action de la CFDT Retraités

LD: Le fonctionnement du Coderpa des Vosges est-il satisfaisant ?

AD: Avant de faire une proposition de modification du règlement intérieur, les représentants de la CFDT ont fait des recherches sur Internet et des comparaisons avec d'autres Coderpa. Ils ont constaté de nombreux dysfonctionnements dans les Vosges :

- les missions préconisées par le Comité National des Retraités et Personnes Agées (CNRPA) ne sont pas respectées et le Coderpa n'est qu'informé là où il devrait être consulté ;
- les représentants des associations des retraités et personnes âgées ne sont pas majoritaires au sein du Coderpa, contrairement aux autres départements ;
- aucune transparence sur les moyens financiers attribués au Coderpa pour son fonctionnement.

LD: Quelle a été l'action de la CFDT sur la question du règlement intérieur ? Quels sont les enjeux ?

AD: Nous avons tout d'abord fait le point avec nos collègues des autres associations issues du monde syndical et présentes au Coderpa (CGT, CFE-CGC, FSU, Unsaf et FGR-FP). En août 2011, nous avons fait une proposition de modification du règlement intérieur, qui a été acceptée par

tous. Il s'agissait de corriger les écarts constatés avec les autres départements et de mettre le Coderpa des Vosges en conformité avec l'esprit de la loi.

En parallèle, nous avons mené avec les autres organisations plusieurs actions :

- distribution d'une motion en Assemblée plénière en décembre 2011 ;
- rencontres avec les différents groupes constitués de Conseillers généraux ;
- organisation d'une réunion d'information du collège des associations des retraités et personnes âgées du Coderpa.

LD: Où en est-on actuellement ? Quelles sont les perspectives ?

AD: L'Assemblée plénière qui devait voter le règlement intérieur s'est réunie le 20 septembre 2012. Notre proposition de modification n'a pas été retenue par une majorité des membres du Coderpa. Nous restons cependant mobilisés.

Nous avons d'abord écrit aux conseillers généraux. La proposition de règlement votée par le Coderpa doit en effet être validée par l'Assemblée départementale (NDLR : chose faite le 26 novembre).

Ensuite, nous suivons avec intérêt l'action conjointe menée au niveau national par l'Assemblée des Départements de France (ADF), les principales associations de retraités et personnes âgées (Uniorpa, UNRPA, UFR et Aînés Ruraux) et les unions confédérales de retraités (CFDT, CGT, CFTC, FO). A ce jour, plusieurs décisions ont été prises :

- un protocole d'accord a été signé par l'ensemble des organisations du groupe de travail, prévoyant notamment une amélioration sensible du fonctionnement des Coderpa ;
- une proposition de modification par décret du fonctionnement des Coderpa sera adressée à Mme Delaunay, Ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, afin de constituer un socle minimal de règles obligatoires dans les départements. L'action continue...

◆ Propos recueillis par Ch. Converset

(1) Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, art. 57 (Code de l'action sociale et des familles, art. L149-1).

Du mouvement au CODERPA

Déçu par l'échec de l'intersyndicale lors de la bataille pour la modification du Règlement intérieur du Coderpa, aux prises aussi avec des problèmes de santé, **Claude Leroy** a décidé de démissionner de ses fonctions de membre du Bureau du Coderpa et représentant du Coderpa à la Conférence Régionale de la Santé et

de l'Autonomie (CRSA). Sa démission est effective depuis le 1^{er} janvier 2013. Si son remplacement à la CRSA demande une délibération du Coderpa, notre Union a d'ores et déjà procédé à son remplacement au Coderpa : **Alain Dollé**, déjà membre du Conseil, deviendra membre du Bureau ; **Annie Dumait**, retraitée de

l'Enseignement privé, prendra la place laissée vacante.

La nouvelle équipe CFDT continuera entre autres la bataille du Règlement intérieur, s'appuyant sur les travaux de l'Assemblée des Départements de France. Bon vent à Claude et merci pour ton engagement, bienvenue à Annie !

DANS LES SECTEURS

Union locale de la Plaine

Dans le secteur de la Plaine, Union locale et section Agroalimentaire fonctionnent de concert. Des réunions régulières abordent tous les problèmes d'actualité. Relais des appels à participer aux manifestations, prise en charge de l'enquête sur les retraités aux revenus modestes, élections dans les TPE, sans oublier l'investissement de nombre de nos retraités dans des fonctions de Conseiller du salarié ou Conseiller Prud'hommes, voire tenue de permanences sociales.

Prochain rendez-vous, l'Assemblée générale commune à l'Union locale et à la section Agroalimentaire, le 19 février à Contrexéville. ◇ Jacqueline Péres

s'adresser à la Mairie du domicile, qui transmettra aux services de l'ASPA ;

- les menaces sur le pouvoir d'achat des retraités en 2013 : une multitude d'annonces gouvernementales sur l'harmonisation de la CSG entre actifs et retraités (+0,9 % pour les retraités), le financement de l'autonomie (+0,3 %), l'augmentation de la TVA (+0,4 %), le gel des tranches d'imposition (qui entraîne de fait une imposition plus forte, amenant des retraités non imposables actuellement à être imposés en 2013), la forte augmentation des complémentaires santé, des soins médicaux. Cerise sur le gâteau, les menaces sur le montant et l'évolution des pensions de retraite, après l'annonce des propositions patronales sur les retraites complémentaires dans les négociations qui viennent de démarrer. Pouvoir d'achat qui pourrait subir une perte de 3 à 5 %. Notre union a saisi nos structures pour faire reculer des menaces aussi importantes. D'autant qu'il n'est toujours pas question de solliciter les professions libérales pour le financement de la prestation autonomie et que l'on constate une écoute attentive à tous les lobbies en action (médecins, patronat, etc...).

◇ Michel Xemard

Union locale Haute-Moselotte

Une bande de copains, voire de complices, qui se retrouvent régulièrement. A chaque fois, plus de vingt participants sur la cinquantaine d'adhérents que regroupe notre union, lors des réunions organisées alternativement dans les grosses communes du canton (La Bresse, Cornimont, Saulxures-sur-Moselotte, Vagney).

A la fin de chaque rencontre, l'équipe qui reçoit paie le pot de l'amitié.

L'animation par une équipe de 5 personnes, une représentation au Conseil de l'UD par 2 membres et une activité où nous abordons tous les sujets : développement de l'adhésion, information sur les problèmes de mutuelle et notre nouvel outil Mocen, problèmes sociaux de l'aide à domicile, problèmes d'emplois locaux et au-delà, élections TPE (très petites entreprises), enquête auprès des retraités aux revenus modestes.

Tous les adhérents sont invités à participer à nos prochains rendez-vous :

- 8 mars à 14 h à Vagney, salle Mariabel ;
- 18 avril à 9 h à la Maison Familiale de Bazinroche à Saulxures-sur-Moselotte pour notre Assemblée générale, avec repas sur place. ◇ Le Bureau de l'UL

VŒUX

Bonne année 2013 !



L'année 2012 a été bien remplie : congrès de l'Union Territoriale des Retraités, renouvellement important de nos responsables, nouveau plan de travail...

L'année 2013 s'annonce sous la menace de l'austérité et des privations. Elle nous demandera encore beaucoup de réactivité et de travail pour sauvegarder nos acquis et défendre nos droits, pour montrer notre solidarité à tous ceux qui souffrent de la pauvreté, de la précarité, du chômage, de la souffrance au travail.

L'équipe de l'UTR CFDT des Vosges vous présente ses meilleurs vœux pour 2013. Vœux de bonne santé, de bonheur familial, de réussite de tous vos projets.

Bonne et heureuse année à tous et à bientôt sur le terrain de l'action syndicale !

◇ Le Bureau de l'UTR

Impôts : enfin un bonne nouvelle...

La 3^e loi de finances rectificative pour 2012⁽¹⁾ a décidé d'accorder un **crédit d'impôt sur la cotisation syndicale** aux personnes qui ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu. Cela signifie pour les adhérents concernés **un versement par les services fiscaux de 66 % de la cotisation versée en 2012**.

Alors, gardez précieusement votre attestation fiscale, joignez-là à votre déclaration d'impôt 2013 (revenus 2012) et n'oubliez pas de remplir la rubrique consacrée à la cotisation syndicale dans votre formulaire.

♦ Marie-Laure Barlier

(1) Loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 de finances rectificative pour 2012. Article 23 (CGI, art. 199 quater C).

RÉTROSPECTIVE

Dans le rétro...

Les retraités ont été présents sur tous les fronts en 2012.

Soutien à Patricia

Tout l'été, soutien à Patricia Hacquard, secrétaire générale du syndicat Santé-Sociaux. Poursuivie en diffamation par le directeur d'un établissement d'accueil pour enfants où étaient suspectés des faits de maltraitance, Patricia a dû subir une mise en examen, puis un jugement. Elle a été soutenue par les militants de son syndicat et par de nombreux militants retraités, présents aux différentes audiences. Le non-lieu final prouve que Patricia n'avait fait que son travail en dénonçant les problèmes constatés.

Solidarité avec Florange

Le 9 octobre 2012, encore bon nombre de retraités dans le bus pour Florange, pour la manifestation régionale de soutien aux sidérurgistes d'Arcelor Mittal en lutte depuis plus d'un an pour sauver leurs emplois.



Les retraités CFDT à la manifestation du 14 novembre à Epinal.

(Photo : Chantal Converset)

Manifestation régionale à Nancy

Le 11 octobre 2012, pas le temps de ranger chasubles, casquettes et drapeaux, nous étions repartis à Nancy à la manifestation régionale organisée par l'intersyndicale des Unions Nationales de Retraités pour la revalorisation des basses pensions, la prise en charge véritable de la perte d'autonomie, le refus des dépassements d'honoraires médicaux. Cette fois encore, la présence vosgienne était remarquée dans le cortège, où la CFDT était la plus nombreuse.

défense de l'emploi et contre la récession en Europe. Une fois de plus, les retraités solidaires étaient nombreux aux côtés des salariés pour réclamer une politique européenne plus axée sur la relance de l'économie et donc plus favorable à l'emploi.

MVM en péril

Le 21 décembre 2012, une voiture de cinq retraités s'est déplacée à Saint-Loup-sur-Semouse (70) pour soutenir les salariés de la MVM de Mattaincourt (groupe Parisot), société en redressement judiciaire où près de 400 emplois sont menacés. Présence appréciée par les salariés de l'entreprise et les militants du syndicat Construction et Bois auquel ils appartiennent.



Je tiens à informer tous les amis qui m'ont envoyé leurs vœux de bonheur, fortune et argent pour 2012

que ça n'a pas marché !

Alors, pour 2013, aidez-moi plutôt à obtenir une retraite décente, une bonne mutuelle, de quoi me chauffer, et une aide à domicile... Merci !